

Interpellation écrite du 28 avril 2021 de M. Olivier Gurtner: «Passerelle du Mont-Blanc: à quand la réalisation?»

La présente interpellation concerne la passerelle piétonne du Mont-Blanc, dont le projet de M. Pierre-Alain Dupraz était lauréat du concours de 2011. Il prévoit un belvédère pour les piétons et permettrait de terminer le U cyclable, dont les deux versants de la rade ont été terminés. Il s'étend sur une portée de 280 m, avec l'appui d'un pilier unique, et est estimé à 26 millions de francs dont 5,6 millions de francs pris en charge par le fonds d'infrastructures.

Bloqué par des manœuvres dilatoires d'un ancien élu du Parti libéral-radical et par l'esprit chicanier de la Compagnie genevoise de navigation (CGN), le projet est au point mort depuis novembre 2018. Ce malgré une volonté évidente exprimée au Conseil municipal de la Ville et au Grand Conseil du Canton de Genève, avec par exemple:

- la motion M-1073, «Pour que se réalise la passerelle du Mont-Blanc!» (2013);
- le projet de délibération PRD-156, «Ouvrons un crédit d'étude de 2 millions de francs visant à mener les études sur le projet lauréat de passerelle piétonne du Mont-Blanc afin de permettre enfin une cohabitation optimale des différents modes de transports sur le pont du Mont-Blanc (automobiles, cyclistes, transports publics et piétons)»;
- la résolution R 833, «Réalisons ensemble le projet fédérateur de la passerelle piétonne du Mont-Blanc!».

L'interpellation au Conseil administratif pose donc les questions suivantes:

- le Conseil administratif compte-t-il maintenir le projet en l'état?
- Doit-il au besoin déplacer les embarcadères CGN ou le Conseil administratif compte-t-il déplacer la passerelle en parallèle au pont du Mont-Blanc, tel que le réclame la CGN?
- Dans quel calendrier le Conseil administratif compte-t-il revenir auprès du Conseil municipal avec un projet maintenu ou remanié?